**Annexe IS-1 : INFORMATIONS DU SOUMISSIONNAIRE**

|  |
| --- |
| **1.0 IDENTIFICATION DE LA SOUMISSION** |
| Numéro de référence SEAO : | **1782659** |
| Numéro de contrat (CCT) de l'Université : | **C0003629** |

|  |
| --- |
| **2.0 INFORMATIONS DU SOUMISSIONNAIRE** |
| Nom légal du soumissionnaire :      |
| Emplacement du siège social (continent et pays) :      |
| Adresse postale du siège social :      |
| Numéro d’entreprise du Québec (NEQ) si immatriculé au Québec:      |
| Numéro de TPS/TVH, si applicable :      | Numéro de TVQ, si applicable :      |
| Courriel d’affaires :      |
| Courriel à utiliser pour les bons de commande si différent du courriel d’affaires :      |
| Numéro de téléphone :      | Numéro de télécopieur :      |
| Soumissionnaire affilié à un(e) employé(e) de l’Université McGill :[ ]  Oui[[1]](#footnote-1) [ ]  Non |
| Durabilité sociale : |
| Économie sociale[[2]](#footnote-2) : | [ ]  Oui [ ]  Non | Propriété autochtone[[3]](#footnote-3) : | [ ]  Oui [ ]  Non |

|  |
| --- |
| **3.0 Coordonnées de la personne responsable du dossier** |
| Nom de la personne (prénom et nom):      |
| Courriel d'affaires privilégié :      |
| Numéro de téléphone privilégié (lorsqu’applicable indiquer le poste téléphonique) :      |

**Annexe IS-2 : BORDEREAU FINANCIER**

En mon nom personnel et au nom du soumissionnaire que je représente, je déclare être autorisé à signer ce document, et je m’engage à exécuter tous ces travaux pour le montant forfaitaire de :

* *Inscrire le montant en lettre:*  **[[4]](#footnote-4) Dollars**
* *Inscrire le montant en chiffre:* **$**

Ci-inclus, une garantie de soumission sous forme de cautionnement délivré par une institution financière par l’entremise de l’Annexe IS- 7 (Cautionnement de Soumission) dûment complétée, correspondant à **dix pour cent (10%) du prix de la soumission incluant les taxes applicables.**

Ci-inclus, la résolution autorisant la personne désignée à signer la soumission et les documents qui y sont annexés. Ce document peut être soumis au moyen de l’Annexe IS-8 (Formule de résolution) ou par le biais d’une résolution de l’entremise soumissionnaire.

|  |
| --- |
| Nom légal de l’entreprise :      |
| Nom du représentant autorisé :      |
| Titre :      |
| Signature: | Date:      |

**Annexe IS-3 : PRIX VENTILÉ DE LA SOUMISSION**

| **Ventilation** | **Prix[[5]](#footnote-5)** |
| --- | --- |
| 01 | Conditions générales |      $ |
| 01 | Conditions particulières |      $ |
| 01 | Assurances et cautionnement |      $ |
| 02 | Démolition  |      $ |
| 04 | Travaux de coffrage, armature et bétonnage |      $ |
| 04 | Travaux de maçonnerie / réparation et nettoyage des murs |      $ |
| 04 | Travaux de maçonnerie / paliers et escaliers |      $ |
| 05 | Ouvrages métalliques (architecture) / Garde-corps et mains courantes |      $ |
| 07 | Membrane et revêtement d’étanchéité |      $ |
| 31 | Aménagements paysagers et installation des accessoires |      $ |
|  | Administration et profits |      $ |
|  | **Total[[6]](#footnote-6)** |      $ |

**Note : Le montant inscrit à la dernière ligne du tableau ci-dessus (Total excluant taxes) doit être identique au montant forfaitaire total inscrit à l’article 2a) du formulaire Annexe IS-2 — Offre de prix.**

**Annexe IS-4 : déclaration des prix unitaires**

[x]  **nON-APPLICABLE**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Type de travaux** | **Prix[[7]](#footnote-7)** |
|  |  |      $  |
|  |  |      $  |
|  |  |      $  |
|  |  |      $  |
|  |  |      $ |
|  |  |      $ |

*en cas de disparité entre les quantités prévues pour ces travaux et les quantités réelles exécutées sur le site, les prix unitaires ci-dessus serviront de barème afin de déterminer le prix à « ajouter » ou à « retrancher » du mandat de base.*

**Annexe IS-5 : déclaration des prix SÉPARÉs**

[x]  **nON-APPLICABLE**

[ ]  **INCLUS DANS LE prix ventilé de la soumission (aNNEXE is-3)**

[ ]  **EXCLUS DU prix ventilé de la soumission (aNNEXE is-3)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Type de travaux** | **Prix[[8]](#footnote-8)** |
|  |  |      $ |
|  |  |      $ |
|  |  |      $ |
|  |  |      $ |
|  |  |      $ |

**Annexe IS-7 : CAUTIONNEMENT de soumission**

C0003629/22-035 réfection des escaliers bâtiments Duff et inm

(Nom de la CAUTION) :

dont l’établissement principal est situé à :       (Adresse de la CAUTION),

ici représentée par       (Nom et titre) dûment autorisé, ci-après appelée la **CAUTION**, après avoir pris connaissance de la soumission devant être présentée le    jour de       20   à L’Institution royale pour l’avancement des sciences / Université McGill (Identification du PROPRIÉTAIRE), ci-après appelé le **PROPRIÉTAIRE**, par       (Nom de l’ENTREPRENEUR), dont l’établissement principal est situé à :       (Adresse de l’ENTREPRENEUR), ici représenté par :       (Nom et titre) dûment autorisé, ci-après appelé **l’ENTREPRENEUR**, pour le projet mentionné en titre, se porte caution de **l’ENTREPRENEUR**, envers le **PROPRIÉTAIRE**, aux conditions suivantes :

La **CAUTION**, au cas de défaut de l’**ENTREPRENEUR** de signer un contrat conforme à sa soumission ou de son défaut de fournir les garanties et autres documents requis, le cas échéant, dans les 15 jours de la date d’acceptation de sa soumission, s’oblige à payer au **PROPRIÉTAIRE** une somme d’argent représentant la différence entre le montant de la soumission qui avait été acceptée et celui de la soumission subséquemment acceptée par le **PROPRIÉTAIRE**, sa responsabilité étant limitée, tel que prévu dans les documents d’appels d’offres, soit à **dix pour cent (10%) du prix de la soumission incluant les taxes applicables.**

1. L’**ENTREPRENEUR** dont la soumission est acceptée doit être avisé par écrit de l’acceptation de sa soumission avant l’expiration de la période de validité des soumissions ou de tout autre délai convenu entre le **PROPRIÉTAIRE** et l’**ENTREPRENEUR**, sans quoi la présente obligation est nulle et sans effet.
2. Ce cautionnement est régi par le droit applicable au Québec et, en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront seuls compétents.
3. La **CAUTION** renonce au bénéfice de discussion et de division.
4. **L’ENTREPRENEUR** intervient aux présentes pour y consentir et, à défaut par lui de ce faire, la présente obligation est nulle et sans effet.

**EN FOI DE QUOI**, la **CAUTION** et **l’ENTREPRENEUR**, par leurs représentants dûment autorisés, ont signé les présentes à Montréal le    jour de       20  .

|  |
| --- |
| **La CAUTION** |
|       |  |  |
| (Témoin) |  | (Signature) |
|  |  |       |
|  |  | (Nom du signataire en lettres moulées) |
|  |  |       |
|  |  | (Titre du signataire en lettres moulées) |
| **L’ENTREPRENEUR** |
|       |  |  |
| (Témoin) |  | (Signature) |
|  |  |       |
|  |  | (Nom du signataire en lettres moulées) |
|  |  |       |
|  |  | (Titre du signataire en lettres moulées) |

**Annexe IS-8 : formule de résolution pour autoriser la signature de la soumission et des documents qui y sont annexés**

**EXTRAIT** du **PROCÈS-VERBAL** d’une assemblée du conseil d’administration de

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |       |  |
|  | Nom de la compagnie |  |
| Tenue le: |       |  |
|  | Date |  |

**IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU QUE**

|  |
| --- |
|       |
| (Nom et titre) |

soit autorisé, par la présente résolution, à signer et à présenter une soumission **et à signer un contrat** le cas échéant pour le projet en titre en conformité avec les plans et devis et autres documents de soumission.

**ADOPTÉ**

Copie certifiée conforme

|  |  |
| --- | --- |
| Ce |       |
|  | (Date) |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|       |  |       |
| Nom |  | Titre (secrétaire – trésorier) |

**FORMULAIRE I : FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE CONFORMITÉ**

**Par sa signature de ce FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE CONFORMITÉ, le soumissionnaire confirme inconditionnellement et sans réserve que son Offre rencontre chacune des exigences de conformité qui suivent. Le non-respect quelconque de n’importe quelle exigence de cette liste entraînera le rejet automatique de l’Offre pour cause de non-conformité.**

1. Les documents de l’AO ont été obtenus au moyen de SEAO.
2. Si transmise sur papier, l’Offre doit être livrée au Bureau chargé de l’AO au plus tard à l’Heure de clôture. Si transmise par voie électronique, l’Offre doit être téléversée au SEAO au plus tard à l’Heure de clôture.
3. L’Offre comporte une garantie ne respectant pas la forme et les conditions exigées.
4. L’Offre doit inclure :
* La preuve de l’engagement du soumissionnaire, sous la forme de la signature d’un Représentant autorisé sur l’Annexe
IS-2 : Bordereau financier.
* Les documents relatifs au prix soumis (annexes IS-2, IS-3, et lorsqu’applicables, les annexes IS-4 et IS-5).
1. L’Offre ne doit comprendre aucune exception, ou être restrictive ou conditionnelle à des stipulations contractuelles du soumissionnaire ou à des facteurs externes qui ne sont pas clairement mentionnés dans l’AO. Spécifiquement, des questions et demandes de modifications présentées concurremment avec l’Offre ou incluses dans celle-ci seront considérées comme rendant l’Offre conditionnelle.
2. Si transmise par voie électronique, l’Offre doit être acheminée à l’Université McGill par l’intermédiaire du SEAO et doit être intelligible, lisible et libre de toute infection, une fois son intégrité établie par le SEAO.
3. L’Offre ne doit pas comporter un prix anormalement bas au sens de la section IV.1, chapitre II du Règlement applicable.
4. Une seule Offre dans une seule forme (soit sur support papier, soit par voie électronique) doit être déposée par le soumissionnaire en réponse à l’AO, nonobstant les différentes alternatives que celui-ci peut offrir et le nombre de fournisseurs et sous-traitants auxquels il planifie avoir recours pour remplir ses obligations sous le Contrat.
5. L’Offre doit respecter toute autre condition de conformité indiquée comme entraînant son rejet automatique :
* Le soumissionnaire doit s’enregistrer et se procurer les Documents de l’AO sans intermédiaire, directement sur le SEAO.
* L’information financière doit être présentée seulement au moyen du Bordereau financier, sans aucune modification au format de celui-ci.
* L’Offre fait usage des formulaires de réponse obligatoires inclus dans les Documents de l’AO, de la façon décrite dans ceux-ci.
* L’Offre doit être faite sans collusion, consultation ou accord avec d’autres soumissionnaires ou soumissionnaires potentiels, visant à restreindre la libre concurrence ou d’influencer celle-ci.
* L’Offre doit être préparée sans que le soumissionnaire ait accès à de l’information privilégiée lui conférant un avantage indu, ni sans aucune prise de contact ou tentative de prise de contact avec un représentant de l’Université McGill qui pourrait donner l’apparence que de l’information privilégiée conférant un avantage indu a été obtenue ou sollicitée.
* Les actions ou omissions du soumissionnaire (incluant tout délai déraisonnable à répondre ou absence de réponse à des questions posées par l’Université McGill) ne permettent pas de respecter le processus d’adjudication prescrit par l’AO.
* Si transmise sur papier, l’Offre doit être insérée dans une enveloppe opaque scellée portant une étiquette sur laquelle figurent l’adresse du Bureau chargé de l’AO, le numéro de l’AO et le nom du soumissionnaire. Une (1) copie numérisée de la copie papier signée de l’Offre doit être téléchargée sur une clé USB qui doit être insérée dans l’enveloppe contenant l’Offre. L’enveloppe contenant l’Offre doit être estampillée lors de sa réception à l’Université McGill.

**Nonobstant ce qui précède, les irrégularités suivantes n’entraînent pas le rejet automatique de l’Offre, à condition que le soumissionnaire les corrige à la satisfaction de l’Université McGill dans le délai prescrit par celle-ci pour ce faire.**

1. Dans le cas d’une Offre transmise par voie électronique dont l’intégrité n’a pas été constatée par le SEAO, remédier à cette irrégularité dans les deux jours ouvrables suivant la transmission par l’Université McGill d’un avis à cet effet.
2. Les formulaires de l’AO suivants doivent être inclus et correctement remplis :
* Formulaire I – Formulaire de déclaration de conformité
* Informations du soumissionnaire

**Ce FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE CONFORMITÉ ET DE CONCLUSION DU CONTRAT est signé par son Représentant autorisé. Par sa signature, le soumissionnaire certifie :**

1. Qu’il a reçu, lu et compris les documents de l’AO, incluant tout document incorporé par référence ainsi que tout addenda à ceux-ci, et consent sans réserve à être pleinement lié par toutes les stipulations de ces documents;
2. Qu’il comprend que son Offre constitue une offre qui sera contraignante et irrévocable pendant la Période de validité des Offres;
3. Que toutes les représentations faites dans son Offre sont authentiques, vraies et conformes à l’Heure de clôture, et;
4. Qu’il libère l’Institution royale pour l’avancement des sciences/Université McGill, ses assureurs, agents, ayants droit, successeurs, employés, administrateurs et dirigeants de toute Réclamation et donne à ceux-ci quittance finale et complète pour toute telle Réclamation. Le mot « Réclamation » signifie toute demande, réclamation, action, requête, allégation de responsabilité pour quelque raison que ce soit qui existe, existait ou pourrait exister en raison de toute situation ou événement passé ou présent, à l’exclusion toutefois de toute facture couverte par un bon de commande émis par l’Université McGill.

|  |
| --- |
| Nom légal de l’entreprise :      |
| Nom et titre du représentant autorisé :      |
| Signature: | Date:      |

**FORMULAIRE II : FORMULAIRE DE DÉCLARATION ET ENGAGEMENT RELATIVEMENT AUX POTS-DE-VIN ET AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS**

« Pot-de-vin » signifie tout cadeau, avantage ou autre incitatif payé, donné, promis ou offert directement ou indirectement, en vue d'influencer les décisions contractuelles de l'Université McGill.

« Conflit » désigne toute situation où un employé, administrateur ou dirigeant de l’entreprise est un Membre de l'Université McGill ou a une relation directe ou indirecte avec ce Membre et, en raison du rôle de tel Membre à l'Université McGill, est en mesure de fournir un avantage inéquitable à l'entreprise en lien avec le Contrat en raison de cette relation.

« Membre de l’Université McGill » s'entend de toute personne qui:

1. est employé de l’Université ;
2. est titulaire d’un mandat en vertu de la Charte ou des statuts de l’Université ou siège au sein d’un organe ou d’un comité de l’Université ;
3. est titulaire d’un mandat au sein du conseil d’administration d’un établissement affilié à l’Université McGill ou siège dans un comité créé par ledit conseil ; ou
4. est nommé par l’Université (y compris les bénévoles).

**L'entreprise déclare qu'au meilleur de sa connaissance après s’être renseignée avec diligence, aucun Pot-de-vin n'a été ou ne sera payé, donné, promis ou offert à un Membre de l'Université McGill ou employé de toute institution affiliée ou à un membre de la famille d'une telle personne.**

**L'entreprise déclare, qu'à sa connaissance après s’être renseignée avec diligence, tout Conflit existant (ou apparence de Conflit) est divulgué ci-dessous. L'entreprise s'engage notamment à ce que toute nouvelle situation qui pourrait créer un Conflit ou une apparence de Conflit lors de la réalisation du Contrat soit immédiatement divulguée par avis à l'Université McGill.**

|  |
| --- |
| *[En vue de faciliter la collecte de tous les faits pertinents à la gestion appropriée par l'Université McGill de tout Conflit (ou apparence de Conflit), l'entreprise doit décrire toute situation mentionnée dans la définition de Conflit ci-dessus et toute situation qui pourrait créer l’apparence d’un Conflit.]*      |

|  |
| --- |
| Nom légal de l’entreprise :      |
| Nom et titre du représentant autorisé :      |
| Signature: | Date:      |

1. Le soumissionnaire affilié à un(e) employé(e) de l'Université est assujettis aux règlements et politiques de l'Université, particulièrement à ceux touchants les conflits d'intérêts et les codes d'éthiques. [↑](#footnote-ref-1)
2. Une entreprise d'économie sociale qui a un statut d'organisme sans but lucratif, selon la législation québécoise. [↑](#footnote-ref-2)
3. Une entreprise appartenant aux membres de communautés autochtones, ou située sur une réserve ou dans une municipalité autochtone et gérée par des membres de communautés autochtones. [↑](#footnote-ref-3)
4. Monnaie légale du Canada, **incluant** le coût des permis (à l’exception du permis de construction), licences, primes, redevances, frais et droits de douane et tout autre frais direct et indirect inhérent au contrat **et excluant les taxes applicables en vigueur**. [↑](#footnote-ref-4)
5. Excluant les taxes applicables en vigueur. [↑](#footnote-ref-5)
6. Total en monnaie légale du Canada et excluant les taxes applicables en vigueur. [↑](#footnote-ref-6)
7. Excluant les taxes applicables en vigueur. [↑](#footnote-ref-7)
8. Excluant les taxes applicables en vigueur. [↑](#footnote-ref-8)